



Demande de curatelle abusive

Par **Toulop**, le **24/07/2022** à **23:57**

Mesdames, Messieurs,

Bipolaire diagnostiqué depuis 10 ans, j'ai aujourd'hui 28 ans. L'an dernier ma mère et son conjoint m'ont mis à la rue et j'ai fait la bêtise d'arrêter mon traitement sous lithium. J'ai en effet eu une perte de contrôle et suis allé perdre une somme d'argent importante au casino, ce qui m'a mis à la rue.

Réalisant les dégâts, je suis rentré en hospitalisation psychiatrique en janvier et ma mère a commencé à me parler de me mettre sous curatelle. En utilisant un chantage que j'accepte de faire le certificat médical en échange de quoi j'aurai une voiture (qu'elle m'avait dans les mots déjà donnée auparavant). J'ai bêtement accepté ce qui a permis d'enclencher la procédure et que je passe bientôt au juge des tutelles.

J'ai très peur de la tournure des choses et de l'ampleur que peut avoir la curatelle sur mon indépendance et ma vie de jeune célibataire. C'est une vraie hantise.

Aussi, ma mère a convaincu le docteur et c'est donc lui qui 3st officiellement le demandeur. Or, je prends mes traitements et suis très sérieux et responsable et ai été fortement déstabilisé l'an dernier avant d'arrêter mes médicaments, chose que je ne ferai plus.

Puis-je éviter de subir cette "protection" ? si oui comment ? Sinon est-ce vraiment une privation de libertés de taille ?

Par **Visiteur**, le **25/07/2022** à **08:28**

Bonjour,

Voici une page qui peut vous informer : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>

Il n'est pas certain que le juge prenne cette décision, toutefois si elle est prise, c'est pour vous aider et c'est limité dans le temps.

Par **youris**, le **25/07/2022** à **10:00**

bonjour,

votre mère veut sans doute éviter que vous recommenciez votre bêtise d'arrêter votre traitement d'ou la nécessité de vous protéger contre vous même..

avant de prendre sa décision, vous serez examiné par un médecin qui établira un certificat médical circonstancié à destination du juge des tutelles.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2022** à **11:18**

Bonjour

Curatelle simple, renforcée ? La différence n'est pas négligeable.

Voir le lien indiqué par surprime.